

Assemblée générale ordinaire des participants au PERP du 23 juin 2015

Sommaire

Ouverture	1
Bruno BOUNIOL Président du Comité de Surveillance du PERP	
Le Comité de Surveillance	42
Bruno BOUNIOL Président du Comité de Surveillance du PERP	
Activité de l'année 2014	3
Bruno BOUNIOL Président du Comité de Surveillance du PERP	
Présentation des comptes annuels	4
Bruno BOUNIOL Président du Comité de Surveillance du PERP	
Budget prévisionnel	5
Bruno BOUNIOL Président du Comité de Surveillance du PERP	
Vote des résolutions	6

Ouverture

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de Surveillance du PERP

La séance est ouverte à 14 heures 10.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée Générale des adhérents au PERP Gan Initiative Retraite.

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

- Comité de Surveillance
- Rapport d'activité 2014
 - Les chiffres clés
 - L'environnement économique
 - Les taux de rémunération
- Présentation des comptes annuels par le Commissaires aux comptes
- Budget prévisionnel
- Vote des résolutions

Le Comité de Surveillance

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de Surveillance du PERP

Je rappelle que le Comité de Surveillance est constitué de membres désignés par le Comité de Surveillance et de membres élus par l'Assemblée Générale.

Les membres désignés par le Comité de Surveillance du RIP sont :

- Bruno Bouniol ;
- Geneviève Marchand.

Les membres élus représentant les adhérents à Gan Initiative Retraite sont :

- Philippe Delaine ;
- François-Frédéric Ducos ;
- Elie El Hawa ;
- Michel Fournier.

Elie El Hawa est excusé.

A ce jour, un poste est à pourvoir. Il serait préférable que ce soit par une dame, afin de tendre vers la parité.

Le Comité de Surveillance s'est réuni le 9 décembre 2014 pour examiner la situation du PERP et le taux de rémunération proposé par l'assureur. Je vous rappelle que nous sommes en effet l'interface entre les adhérents et l'assureur.

Le Comité de Surveillance s'est également réuni le 7 mai 2015, conformément à la réglementation, pour entendre le rapport de l'assureur concernant la gestion du PERP pour l'exercice 2014.

Rapport d'activité de l'année 2014

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de Surveillance du PERP

I) Les chiffres clés

1) *Adhésions nouvelles en 2014*

2) *Concernant les adhésions nouvelles en 2014, nous observons que 269 nouveaux contrats ont été émis, contre 311 en 2013. Situation du portefeuille au 31/12/2014*

Le portefeuille au 31 décembre 2014 compte 4 050 contrats en phase d'épargne, contre 3 818 en 2013, ce qui représente une augmentation de 6,1 %.

Le nombre de contrats en phase de rente au 31/12/2014 s'élève à 97.

3) *Evolution des cotisations*

Au 31/12/2014, le montant des cotisations de retraite s'élève à 8,07 millions d'euros contre 8,23 millions d'euros au 31/12/2013, soit une baisse de 2 %.

Les cotisations brutes encaissées sur 2014, toutes garanties confondues, s'élèvent à 8 209 456 euros.

En 2014, la prime moyenne annuelle totale se monte à 2 825 euros.

4) *Evolution des prestations*

Sur l'exercice 2014, 110 prestations ont été ordonnancées pour un montant de 1 835 439 euros.

Au 31/12/2014, 27 nouvelles rentes ont été émises

5) *Evolution des encours*

Au 31/12/2014, le montant des provisions mathématiques s'élève à 47,8 millions d'euros.

Le montant des provisions mathématiques relatives aux rentes en service au 31/12/2014 est de 2,3 millions d'euros.

Nous visons un rendement de court terme.

II) La rémunération de l'épargne

La situation a conduit mondialement à une baisse des rendements en raison de la baisse des taux d'intérêt. Suite à une réunion du Comité de Surveillance du PERP le 9 décembre 2014, le taux de rémunération du contrat a été défini.

A présent, voici l'évolution des taux de participation aux bénéfices depuis 2006. Le rendement sur le PERP Gan Initiatives Retraite était de 4,5 % en 2006, 2007 et 2008. En 2013, il a chuté à 1,75 % avant de remonter à 2 % en 2014. La moyenne de 2006-2014 s'établit à 3,23 %.

Présentation des comptes annuels

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de Surveillance du PERP

L'ensemble des charges est équilibré par rapport à l'ensemble des produits.

Nous disposons du rapport des Commissaires aux comptes. Je vais donc en faire la lecture :

« En notre qualité de Commissaires aux comptes de Groupama Gan Vie et en application des dispositions prévues par les articles L 144-2 7 et R 144-20 du code des assurances, nous avons procédé aux contrôles des comptes annuels du PERP Gan Initiative Retraite relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Comité de Surveillance de Groupama Gan Vie. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Il ne nous appartient pas de vérifier des informations, notamment financières, qui figurent sur d'autres documents portés à la connaissance des participants du PERP.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit consiste à vérifier par sondages, ou autres moyens de méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères ».

Budget prévisionnel 2016

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de Surveillance du PERP

Le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'exercice 2015 s'élève à 12368 'euros.

Le réel 2014 a atteint 12 487'euros. Le budget 2015 affiche 13327 euros. Le budget 2016 devrait s'élever à 13 000'euros.

Vote des résolutions

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de Surveillance du PERP

La première résolution est la suivante :

« L'Assemblée générale, après présentation des comptes du plan « Gan Initiative Retraite » pour l'exercice 2014 et du rapport du commissaire aux comptes, et après Avis du Comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan, approuve ces comptes. »

La deuxième résolution est la suivante :

« L'Assemblée générale, après présentation par le Comité de surveillance du plan du budget prévisionnel pour l'exercice 2016, approuve ce budget et, conformément à l'article 23 des statuts, autorise le Comité à engager les dépenses indispensables au-delà des montants prévus, dans la limite de 5.000 euros. »

La troisième résolution est la suivante :

« L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires. »

Le quorum d'1/30^{ème} (125 personnes) est dépassé : l'Assemblée peut donc se tenir et délibérer valablement.

Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

La troisième résolution est approuvée à l'unanimité.

Quelqu'un a-t-il une question ? Non ? Nous pouvons donc déclarer l'Assemblée générale ordinaire du PERP close.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 30.